

<p style="text-align: center;"><b>Compte rendu</b> <b>de la Réunion d'Informations Syndicales du 8 avril</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La première chose à souligner c'est la participation massive des EVS. Nous étions plus de 100 personnes à l'IUFM cet après-midi là. Il a fallu changer de salle et occuper l'amphithéâtre. Les débats ont été très riches et beaucoup de questions ont été posées.

### **Temps de travail des EVS**

Les échanges avec la salle ont vite montré que beaucoup d'EVS effectuent plus d'heures qu'ils ne sont payés. Certains collèges exigent des EVS qu'ils récupèrent les vacances ! La plus grande injustice règne en fonction des collèges employeurs. Parfois dans une même école des EVS qui ont des collègues employeurs différents effectuent un nombre d'heures de travail différent pour un même salaire.

Comme l'ont rappelé les EVS de Rillieux cette situation n'est pas une fatalité puisque certains ont obtenu de leur collègue qu'ils respectent 20h pour les CAE (contrat d'accompagnement à l'emploi) et 26h pour les CAV (contrat d'avenir). Chaque EVS doit prendre contact avec le SNUipp pour écrire une lettre de réclamation en s'appuyant sur les textes de loi existants. Des modèles sont déjà prêts en fonction des situations.

### **Prolongation des contrats**

Les rumeurs circulent mais une chose est certaine. Aucune décision n'a été prise pour l'instant. Le budget 2008 permet le maintien de 30 000 postes d'EVS en France contre 50 000 aujourd'hui. C'est le Préfet de la Région Rhône-Alpes qui doit décider du nombre d'EVS qui restera pour notre région. Il le fera en fonction de sa politique de l'emploi et non en fonction des besoins des EVS et des écoles. Mais quelque soit le nombre de renouvellement, ce sont les EVS handicap qui seront prioritaires (le Ministère de l'Education Nationale a déjà publié une circulaire en ce sens). De plus, même si un poste est renouvelé rien ne garantit que cela soit l'EVS en poste qui soit renouvelé. Cela dépendra de l'ANPE et de sa politique.

### **Formation, accompagnement à l'emploi, VAE**

Aujourd'hui il n'existe rien malgré les promesses et ce qui est stipulé dans beaucoup de contrats. L'ANPE et l'Education Nationale se renvoient la balle. Beaucoup d'EVS se trouvent à juste titre trompés. Mais une note du ministère des finances en date du 13 février demande l'organisation d'actions de formation etc... Dans le Rhône, ni le rectorat, ni l'ANPE ne semblent pressés de mettre en place ce qui est préconisé par cette note. Elle reste cependant un bon point d'appui pour mettre les administrations face à leurs responsabilités.

### **L'information des EVS**

Beaucoup d'EVS se sont plaints du manque d'informations. Les collègues peinent déjà à gérer les EVS d'un point de vue administratif et semblent souvent dépassés. Le syndicat assure une permanence tous les mardis pour essayer de répondre aux EVS. Il a été décidé lors de la réunion de créer une liste de diffusion pour se donner les infos plus vite. Pour être inscrit sur cette liste, il faut en faire la demande en envoyant un mail au SNUipp [snu69@snuipp.fr](mailto:snu69@snuipp.fr)

### **Les EVS s'organisent**

Nous avons décidé pendant la réunion d'organiser :

#### **un rassemblement le mercredi 14 mai devant la Préfecture du Rhône à 14 H**

pour demander au Préfet de prendre une décision rapide et d'exiger des administrations (Rectorat, direction du Travail, ANPE) la mise en place de la note du 13 février. Les EVS doivent mobiliser les EVS qui n'ont pas pu venir à la réunion et les enseignants de leurs écoles. Pour préparer ce rassemblement, une pétition va être rédigée par les EVS de Rillieux. L'idée était aussi de demander aux EVS des autres départements de s'associer à nous.